

# Lettre électronique

Catherine MORIN-DESAILLY

Sénatrice de la Seine-Maritime  
Conseillère régionale de Normandie



## L'actualité du Sénat et des territoires Janvier 2025

Le moins que l'on puisse dire, c'est que **cette dernière décennie aura été particulièrement marquée par un certain nombre de crises inédites** : crise sanitaire, crise économique et sociale....

A chaque fois, **le Sénat aura cherché les voies et les moyens d'apporter des solutions**, en restant à l'écoute des collectivités, meilleur baromètre du ressenti de nos concitoyens. Plus que jamais, l'utilité et la légitimité de la Chambre haute du Parlement a été démontrée, par son **action essentielle pour la continuité et la stabilité de l'Etat**.

**En effet, depuis l'élection présidentielle de 2020**, en l'absence de majorité claire à l'Assemblée nationale, et plus encore depuis la dissolution, **le Sénat a su démontré son rôle fondamental pour nos institutions**.

Ainsi, **à l'heure où l'on fête les 150 ans du Sénat républicain, son absolue nécessité est démontrée**. Cette année 2025 sera ponctuée d'évènements mettant en lumière le rôle de nos institutions, tant au niveau national que local.

Car **fêter les 150 ans du Sénat, c'est aussi fêter les collectivités territoriales** dont il est le premier représentant, et **souligner leur rôle essentiel au sein de notre république**.



Retrouvez le programme des évènements prévus pour célébrer les 150 ans du Sénat [sur son site Internet](#).

## Textes examinés par le Sénat

Au Sénat, les mois de novembre et de décembre ont largement été consacrés à la **préparation des deux textes budgétaires pour l'année 2025 : le projet de financement de la sécurité sociale (PLFSS) et le projet de loi de finances pour 2025.**

En raison de la motion de censure votée à l'Assemblée nationale contre le Gouvernement de Michel Barnier, le budget 2025 n'a pas pu être adopté par le Parlement en décembre 2024.

**Une loi de finances spéciale a dès lors été adoptée et promulguée le 20 décembre 2024**, en attendant la reprise des travaux sur le budget au Parlement début 2025, dans la continuité de ceux menés à l'automne et présentés ci-dessous.



### Travaux du Sénat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS)

**Plusieurs modifications significatives ont été portées au Sénat sur le PLFSS :**

> Création d'**une somme forfaitaire mise à la charge des patients n'honorant pas un rendez-vous avec un professionnel de santé**, appelée "taxe lapin" ;



> **Revalorisation de l'ensemble des pensions de retraite de base** à hauteur de la moitié de l'inflation au 1er janvier 2025 (+0,8%) ainsi qu'une seconde revalorisation au 1er juillet pour les pensions de base des retraités dont le montant total des pensions (base + complémentaire) est inférieur au SMIC ;

> Modification du rapport annexé au PLFSS pour **étaier de trois à quatre ans la hausse des cotisations à la CNRACL** (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), afin de **soulager les hôpitaux et les collectivités territoriales, à hauteur de 600 millions d'euros au total en 2025.**

### Travaux du Sénat sur le projet de loi de finances

De **nombreuses modifications au projet de loi initial** ont été apportées au Sénat, dans les domaines de l'énergie, du logement et de la fiscalité notamment.

**J'ai de mon côté déposé trois amendements** visant à :

- > **Instaurer une contribution des plates-formes de vente en ligne de livres d'occasion** pour compenser le préjudice économique subi par les auteurs et les éditeurs ;
- > **Relever le montant de la taxe affectée aux Chambres d'agriculture ;**
- > **Conforter les moyens de l'audiovisuel public extérieur, France Médias Monde**, dans un contexte de guerre informationnelle.

Une des priorités au Sénat a été de **redonner aux collectivités les moyens d'agir, en réduisant de 5 à 2 milliards d'euros l'effort qui leur était demandé.** Nous avons ainsi voté

- > **Le maintien le taux et l'assiette du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)**, afin de préserver les capacités d'investissement des collectivités territoriales ;

- > **La possibilité pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pendant 3 ans**, afin de soutenir le financement des départements.



### **Adoption d'une loi de finances spéciale**

Cette loi spéciale est composée des **trois articles** :

- > Le premier **autorise l'Etat à percevoir les impôts existants ;**
- > Le deuxième **autorise l'Etat à recourir à l'emprunt ;**
- > Le troisième **permet aux organismes de la Sécurité sociale de recourir à l'emprunt**, notamment la Caisse nationale de retraite des collectivités locales (CNRACL).

**Les conséquences pour les collectivités territoriales** sont les suivantes :

- > **Le versement de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** devrait être assuré par douzième sur la base de son montant de 2024 ;
- > **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** seront assurés dans les conditions prévues par la loi de finances initiale pour 2024 ;
- > **Les dotations de solidarité (DSU et DSR)** seront également versées selon les modalités de 2024 ;
- > **Le maintien du dispositif France ruralité revitalisation n'entrera pas en**

**vigueur au 1er janvier** pour les communes anciennement en ZRR qui devaient passer en FRR. Par ailleurs, le dispositif FRR+ n'entrera pas en vigueur au 1er janvier.

La loi spéciale autorise également l'Etat à **verser en 2025 ce qui sera dû aux collectivités territoriales au titre du fond de compensation pour la TVA (FCTVA)**.

Cependant, l'Etat **ne pourra accorder aucune subvention en 2025** tant qu'une loi de finances ne fixera pas le montant des dotations DETR, Fonds vert et DSIL.



## Mes autres travaux et interventions

### - Union européenne et MERCOSUR - *Mobilisation contre le traité de libre-échange*

La Commission européenne a mené cet automne des négociations pour la signature d'un accord commercial avec les pays du MERCOSUR.

Cet accord de libre-échange vise notamment à **faciliter l'importation de produits agricoles sud-américains**, alors mêmes que les producteurs issus des pays du MERCOSUR sont **soumis à des contraintes réglementaires, sanitaires et environnementales bien moindres que celles imposées à nos agriculteurs européens**, notamment par l'Union européenne.

Il constitue à ce titre à la fois une **concurrence déloyale pour nos agriculteurs** et une **remise en cause des exigences environnementales et sanitaires établies en France** pour les produits agroalimentaires.

C'est pourquoi **je me suis opposée à ce traité avec mes collègues sénateurs en votant contre son**



Ce courrier a été publié en novembre sous forme d'une [tribune dans le journal Le Monde](#).

En dépit de cette opposition, **un accord a finalement été signé le 6 décembre dernier** entre l'Union européenne et le MERCOSUR.

Il ne pourra toutefois **pas entrer en vigueur tant qu'il ne sera pas ratifié par les Etats membres puis valider par le Parlement européen**.

Notre **mobilisation se poursuivra donc en 2025** pour défendre les

**adoption** lors de la consultation du Sénat par le Gouvernement le 27 novembre dernier.

J'ai également **cosigné avec plus de 600 parlementaires français le courrier adressé à la Présidente de la Commission européenne** lui indiquant l'ensemble des raisons de notre opposition à cet accord.

intérêts de nos agriculteurs et des consommateurs.



**- La nécessaire régulation de l'intelligence artificielle -**  
*Intervention à l'invitation de l'Agora du Forum InCyber*

En novembre, **l'Agora du Forum InCyber** et son président, le Général WATIN-AUGOUARD, ont organisé un évènement autour des **défis rencontrés par la propriété intellectuelle à l'ère de l'intelligence artificielle (IA).**

A cette occasion, **j'ai eu le plaisir d'intervenir sur la question de la régulation de l'IA** et de rappeler les **travaux engagés de longue date par le Sénat.**

**L'IA transforme progressivement** la production, la distribution et la consommation des biens et des services, et plus généralement **notre mode de vie.** Elle est souvent **perçue à la fois comme une opportunité mais aussi comme une menace.**

Or, **l'IA n'est en elle-même ni une opportunité, ni un danger.** Comme toutes les technologies, **sa valeur dépend de l'usage qu'on en fait.** Mal utilisée, elle peut aboutir à la violation des droits de nos concitoyens.

C'est pourquoi, dans un rapport publié en mars 2023, nous préconisons, avec mes collègues sénateurs André GATTOLIN, Cyril PELLEVAT et Elsa SCHLACK, **un développement encadré de l'IA de confiance à l'échelle européenne, dans le respect en particulier des droits fondamentaux.**

Pour plus d'informations, retrouvez ce [rapport](#) et sa [synthèse](#) sur le site du Sénat.



**L'ESSENTIEL SUR...** Commission des AFFAIRES EUROPÉENNES  

...le rapport d'information

**POUR UN DÉPLOIEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE CONFORME AUX VALEURS EUROPÉENNES**



Réunie le 30 mars 2023, la commission des affaires européennes a adopté le rapport d'information n°483 (2022-2023) de M. André Gattolin, Mme Catherine Morin-Desailly, M. Cyril Pellevat et Mme Elsa Schlack sur la proposition de législation européenne sur l'intelligence artificielle.

**1. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE CONFIANCE**

## - Son et politiques -

*Présentation de la 22e édition de la Semaine du Son de l'UNESCO*

Le 4 novembre, j'ai eu le plaisir d'accueillir au Sénat le **forum "Son et société" de la Semaine du Son.**

Cette **association, fondée par Christian Hugonnet et partenaire officiel de l'UNESCO**, vise à initier les élus et l'ensemble des acteurs de la société à une **meilleure connaissance et à l'importance de la qualité sonore.**

Elle organise chaque année **"La Semaine du Son de l'UNESCO"** dont la **22ème édition aura lieu du 20 janvier au 2 février 2025 sur le thème "Son et politiques".**

Dans ce cadre, j'organise une **rencontre-débat le 27 janvier à Rouen à destination des élus de la Seine-Maritime** afin d'échanger sur les enjeux de santé et de qualité de vie posés par **le son dans la mise en oeuvre de leurs politiques locales.**



Retrouvez la présentation détaillée de cette manifestation [en cliquant ici](#).

Informations / inscription (souhaitée) : [catherine.morindesailly@wanadoo.fr](mailto:catherine.morindesailly@wanadoo.fr)

## - "Quelles politiques pour nos langues ?" -

*Intervention lors du colloque organisé à l'Institut de France*

Le 6 décembre, j'ai participé au **colloque organisé pour célébrer les 30 ans de la loi relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon**, à l'Institut de France.

Cette loi d'égalité **garantit à tous en France une information en français dans de nombreux aspects de leur vie quotidienne** : environnement de travail, produits de consommation, publicité, enseignement, services publics...

Si l'utilité sociale de la loi Toubon n'est plus à démontrer, **le Sénat compte poursuivre le travail engagé pour sa correcte application.**

On note hélas trop souvent un relâchement dans l'utilisation de notre langue, avec la prolifération d'anglicismes en tous genres, sans en mesurer l'impact à long terme. **En cela, l'Etat et les collectivités territoriales doivent être elles-mêmes exemplaires.**

Dans cette optique, **au niveau européen, j'ai soutenu la défense**



et la promotion du respect de la diversité linguistique et de la place du français, comme langue officielle et de travail européenne, dans un rapport relatif à la dérive normative de l'Union européenne (voir ci-dessous).

### - "Législation européenne : peut mieux faire ! "

*Publication du rapport sur la dérive normative de l'Union européenne*

Avec deux de mes collègues sénateurs membres de la commission des affaires européennes, le Président Jean-François Rapin (LR), Didier Marie (PS), et moi-même, membre du groupe Union centriste, avons rendu, début décembre, **un rapport d'information intitulé "Législation européenne : peut mieux faire !"**.

Nous y soulignons le **volontarisme des institutions européennes qui multiplie les initiatives législatives, au risque d'une dérive normative**. Celle-ci pourrait, à terme, heurter la souveraineté des Etats membres et soulever des questions de légitimité des organes de l'Union européenne. Ces derniers, conscients de la difficulté, ont cherché à y répondre mais sans succès pour le moment.



**Dans ce rapport, nous formulons plusieurs propositions, parmi lesquelles :**

> **Rendre obligatoire les études d'impact** avant l'adoption de textes ;

> **Veiller à la charge administrative pesant sur les entreprises**, notamment les PME, en soumettant toute nouvelle initiative à un "test de compétitivité" sur le marché mondial et un "test PME" renforcé ;

> **Privilégier le recours aux directives** et limiter le recours abusif par la Commission aux actes d'exécution et aux actes délégués ;

> **Promouvoir le dialogue entre juges nationaux et européens**.

Nous avons également souligné **la nécessité de tenir davantage compte des diversités des Etats membres**.

Retrouvez ce [rapport d'information](#) ainsi que sa [synthèse](#) sur le site du Sénat.

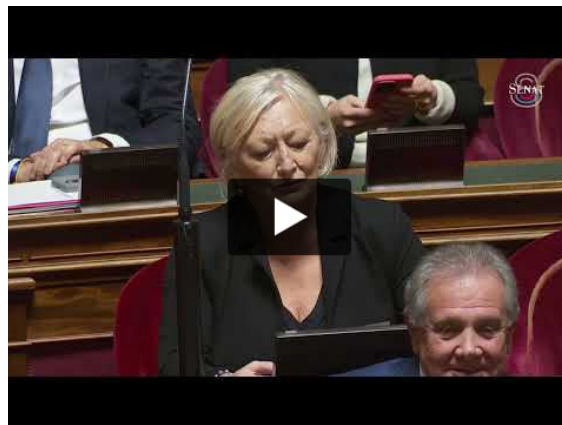
## - Surexposition des enfants aux écrans -

*Interpellation de la Ministre de la Santé*

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, j'ai interrogé en séance la ministre de la Santé, Geneviève Darrieussecq, sur **la politique du gouvernement en matière de surexposition des enfants aux écrans.**

J'ai rappelé la **mobilisation du Sénat qui, dès 2018, a adopté à l'unanimité ma proposition de loi** visant à lutter contre l'exposition précoce des enfants aux écrans.

J'ai enfin **appelé à la mise en place d'un plan global de prévention et d'action associant élus, professionnels de santé et familles** pour lutter contre la surexposition des enfants aux écrans, enjeu majeur de santé publique.



---

Retrouvez sur le site du Sénat le [dossier législatif](#) de la proposition de loi adoptée en 2018 au Sénat, le [rapport](#) associé à cette proposition de loi ainsi que sa [synthèse](#).

---

---

## Publication

---

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et le Club Numérique & Territoires ont publié leur [Guide pour un numérique éthique, souverain et sûr](#). **Retrouvez ma contribution ci-dessous.**



## LA DONNÉE QUESTIONNE NOS VALEURS FONDAMENTALES ET NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE. QUELLE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS CONSTRUIRE ?



**Catherine MORIN-DESAILLY,**  
*Sénatrice de la Seine-Maritime, Membre du collège CNIL*

### L'essor du numérique questionne nos valeurs fondamentales : prendre la mesure de ce qui se joue

Le numérique n'a pas fini de transformer le monde. Il impacte l'ensemble de l'activité humaine, modifie nos façons de communiquer et de s'informer, de travailler, de commercer et de nous distraire, bouleversant même notre vision du monde. C'est une innovation de rupture qui pose quantité de défis : économiques et culturels, juridiques et politiques, sociaux et démocratiques. L'Internet est devenu le nouveau terrain d'affrontement mondial pour la domination du monde par l'économie et la connaissance, donc un espace d'hyper-vulnérabilité, théâtre de cyberattaques en tous genres et de plus en plus sophistiquées.

Les menaces sont aujourd'hui aussi importantes que la perspective de progrès. L'IA nous fait prendre conscience que, selon les usages, les nouvelles technologies peuvent porter atteinte à nos libertés. La question est de savoir si le progrès continuera à servir l'homme ou s'il l'asservira : l'humain restera-t-il au cœur de ces transformations ou deviendra-t-il l'esclave d'algorithmes qui décideront de tout pour lui. C'est ainsi que doit se poser la question d'un numérique éthique et de confiance.

À la notion de numérique éthique doit s'ajouter la notion d'un numérique durable. En effet, les technologies consomment beaucoup d'énergie et contribuent donc aux émissions de gaz à effet de serre. Nos choix technologiques doivent ainsi faire l'objet de questionnements responsables face au défi du changement climatique.

### Attention à ne pas confondre protectionnisme et autonomie stratégique

Nos démocraties européennes reposent sur une certaine idée de l'homme et le respect d'un certain nombre de fondamentaux. Entre le néo-libéralisme américain à la solde des big tech, détenues par une élite technologique qui veut imposer sa vision du monde, et l'autoritarisme étatique de la Chine avec son modèle de crédit social, il y a la place pour un autre modèle humaniste européen. Se pose alors la question de notre souveraineté numérique. Il ne s'agit pas de protectionnisme, mais comme pour les questions de défense, de souveraineté alimentaire ou encore pour les médicaments, d'autonomie stratégique. Pour cela, il est crucial que nous nous libérions de nos dépendances technologiques, servant les seuls intérêts d'entreprises monopolistiques menaçant à terme nos propres modèles culturels, économiques et politiques. La stratégie de ces acteurs aujourd'hui plus puissants que les états nations est claire : éradiquer toute forme de concurrence et préempter un marché en plein développement, celui du cloud (informatique en nuage) et de l'IA.

Leur capacité de lobbying et de séduction est immense, entretenant le dénigrement de nos propres entreprises, que nos gouvernements n'ont pas su assez soutenir et promouvoir ces quinze dernières années. Par exemple pourquoi systématiquement avoir recours aux trois mêmes « fournisseurs d'informatique en

nuage » Google, AWS et Microsoft pour l'hébergement et le traitement des données de nos administrations y compris les plus sensibles et stratégiques ?

J'ai toujours plaidé pour un Small Business Act, ou un buy European act, permettant d'orienter la commande publique, dans le respect des règles de concurrence, vers nos propres entreprises certifiées Secumcloud et garantissant la protection de nos données. C'est ce que font les Américains, les Russes et les Chinois ! Il est regrettable que nous continuions de donner une forme de monopole à des acteurs économiques qui ne paient pas ou peu d'impôts en Europe plutôt que de valoriser des consortiums locaux. Il aura fallu un énorme travail de pression de quelques parlementaires pour que la circulaire sur la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'État soit finalement signée et envoyée à chaque ministère, et ce pour rappeler qu'il est des données sensibles qui nécessitent un niveau de protection stratégique. Jusqu'alors, aucune instruction ministérielle n'était en place sur ces sujets.

### La donnée, c'est l'or noir du numérique

Si par le passé la manne mondiale était le pétrole, aujourd'hui, c'est la donnée qui crée la richesse. Elle est donc devenue un actif stratégique majeur qui conditionne le développement de l'économie, donc de l'emploi. Protéger nos données c'est aussi assurer notre sécurité. Ce n'est pas un hasard si les cyberattaques envers les établissements de santé ou établissements publics se multiplient, derrière celles-ci il y a des ingérences étrangères qui visent à nous affaiblir.

Heureusement, il existe des autorités administratives indépendantes de contrôle, comme la CNIL, l'ANSSI ou encore des services spécialisés de gendarmerie, présents sur tous les territoires. Certaines régions ont mis en place des CSIRT. Aujourd'hui, tous ces acteurs publics comme privés travaillent à structurer la réponse à la menace cyber. En effet la synergie entre tous est indispensable tant la menace est devenue hybride et sophistiquée. La directive NIS 2 bientôt transposée en droit français devrait apporter des réponses aux entreprises et administrations.

### Les collectivités territoriales en première ligne

Toute notre administration est aujourd'hui dématérialisée, les collectivités territoriales, de la plus grande entité, la région, à la plus petite entité communale, ont dû et doivent continuer à s'adapter. Les plus petites collectivités, disposant de peu de moyens sont en première ligne face aux cyberattaques. Dans leur cas, les conséquences tant pour les administrations que pour les administrés sont très préjudiciables (interruption voire blocages des services, perte ou violation des données, perte de recettes financières...)

Pour anticiper ou résoudre ces crises, il y a un fort besoin d'acculturation des élus et des agents territoriaux. En 2018,

déjà, mon rapport « Reprendre en main notre destin numérique l'urgence de la formation » recommandait que la montée en compétence de tous soit déclarée grande cause nationale. Selon une étude de cybermalveillance.gouv.fr, 64% des élus et des agents des communes de moins de 25 000 habitants sont en demande de sensibilisation. Je conseillerais aux associations d'élus d'accélérer et d'amplifier leurs programmes dans ce sens.

### Comment réussir cette transition vers un numérique éthique, souverain et sûr ?

De manière générale, dans les prochaines années, il est nécessaire que l'apprentissage des bonnes pratiques numériques fasse partie intégrante de la formation de tous.

Il faut aussi mieux sensibiliser les élus et agents aux risques de cyberattaques. Les collectivités sont encore trop peu conscientes de la menace cyber et d'un besoin de résilience en cas d'attaque. Elles doivent être accompagnées dans la mise en place d'une politique globale de sécurité informatique et savoir à qui s'adresser pour obtenir aide et conseils.

Sur un bassin de vie, qui peut être celui de l'intercommunalité, il est important aussi de mutualiser les moyens, d'organiser des réseaux de référence en matière de cybersécurité, par exemple en nommant un référent sécurité informatique. Ce référent pourrait devenir l'interface entre la collectivité et les autorités compétentes, ce qui renforcerait la cyber-résilience.

Enfin, pour promouvoir un numérique éthique, la question du choix des prestataires est primordiale. En matière d'hébergement et de gestion des données, par exemple, il est important de choisir des prestataires apportant des solutions respectueuses

de l'environnement et garantissant la sécurisation complète des données. En parallèle, il faut encourager les entreprises européennes à se regrouper en consortium pour développer des offres de cloud multi-localisé, par exemple, et éviter de centraliser toutes nos données dans un même système. Encore une fois, un Small Business Act européen permettrait également de protéger les données sensibles, comme celles de l'éducation, des acteurs extérieurs à l'Europe.

### L'ENJEU STRATÉGIQUE D'UN SMALL BUSINESS ACT EUROPÉEN

« Dans les années 50, les Américains ont défini quelles étaient, selon eux, les structures vitales et les données sensibles sur leur territoire. Cette démarche leur a permis de prendre des dispositions législatives et fiscales qui ont orienté la commande publique vers des entreprises maison à travers un « Small Business Act ». Il faudrait donc aller vers plus d'équité sur le sujet de la concurrence dans les négociations internationales. Je pense que la question de la protection contre les lois extraterritoriales doit devenir primordiale. Le Small Business Act européen permettrait de sanctuariser ces notions. Toutefois, nous sommes inégalement positionnés sur ce sujet en Europe. C'est regrettable car certaines de nos entreprises fournisseurs de solutions souveraines du territoire français sont contraintes de s'orienter vers l'Allemagne pour obtenir des contrats, car aucune commande publique ne leur est passée en France ».

## LES RECOMMANDATIONS DE CATHERINE MORIN-DESAILLY :

- 1 S'interroger collectivement sur le modèle de société que nous souhaitons :** Place de l'humain et de la machine, respect des valeurs fondamentales européennes, de notre souveraineté, etc.,
- 2 Mettre en place un Small Business Act européen :** À l'image du modèle américain, cet outil permettrait de protéger les données sensibles en Europe et de soutenir la compétitivité des entreprises locales dans la commande publique,
- 3 Commande publique :** Encourager nos entreprises françaises et européennes à se constituer en consortiums pour atteindre une masse critique et offrir des solutions intégrées,
- 4 Établir un réseau de référents en cybersécurité :** Nommer un référent numérique pour chaque bassin de vie, pour servir d'interface entre les collectivités territoriales et les autorités,
- 5 Lister l'ensemble de leurs initiatives et actions pour les faire connaître des collectivités,** pour lesquelles le choix de traitement et d'hébergement de nos données, de celles des administrations et des entreprises, doivent être éclairés,
- 6 Faire davantage connaître le dispositif de cyberprotection publique qui s'articule autour de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et d'un réseau de CERT (Computer Emergency Response Team),** organismes officiels chargés d'assurer des services de prévention des risques et d'assistance aux traitements d'incidents. Ce sont des centres d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, dont les informations sont accessibles à tous,
- 7 Faire de la formation aux élus et administrations une grande cause nationale** pour accélérer leur acculturation,
- 8 S'assurer des bonnes compréhension et application de la circulaire sur l'utilisation du cloud dans le secteur public,** pour encadrer la gestion et la sécurité des données sensibles,
- 9 Adopter une stratégie multicloud :** Diversifier les prestataires de cloud pour éviter la concentration des données auprès d'un seul acteur, assurant ainsi une meilleure sécurité et indépendance des données,
- 10 Instaurer des incitations fiscales et des labels verts** pour promouvoir les solutions numériques respectueuses de l'environnement et protectrices de la vie privée.



**PARIS** - Rencontre avec Françoise GATEL, alors ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat, en compagnie de mes collègues Sénateurs Pascal MARTIN et Patrick CHAUVET



**LE MESNIL-ESNARD** - Aux côtés de Jean-Marc VENNIN et son équipe municipale, lors de la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918



**ROUEN** - Inauguration de la 13e édition du Festival de courts-métrages britanniques "This is England" au cinéma l'Omnia, soutenu par la Région Normandie



**PARIS** - Rencontre avec des maires et présidents d'intercommunalité de Seine-Maritime à l'occasion de leur 106e congrès national à Paris



**PARIS** - Intervention sur les relations interparlementaires France-Egypte devant une délégation de jeunes diplomates égyptiens en formation à l'INSP (Institut national du Service public)

**DOUVREND** - Inauguration du nouveau pont sur la route de Pulcheux par le maire Luc PIQUET, avec Audrey BACONNAIS-ROSEZ, sous-préfète de Dieppe, et Maryline FOURNIER, conseillère départementale.

---



**ROUEN** - Lors de l'Assemblée générale et du Salon des maires de l'ADM76, remise des prix des Victoires de l'investissement local 2024

---



**PARIS** - Accueil des élèves de l'atelier SciencesPo du lycée de Neufchâtel-en-Bray au Sénat

---



**VEULES-LES-ROSES** - Rencontre avec le maire Jean-Yves TASSE et les acteurs culturels de la ville, en compagnie d'Agnès ALOI, conseillère régionale de Normandie

---



**PARIS** - Résidence du Délégué général du Québec à Paris, déjeuner de travail sur les 30 ans de la loi Toubon avec les ministres Jacques Toubon et Alain Juppé ainsi que le Délégué général à la langue française et aux langues de France, Paul de Sinety

---



**LES GRANDES VENTES** - Accueillie avec mes collègues sénateurs de la liste Passion Commune par Nicolas Bertrand, président de la Communauté Bray Eawy pour échanger avec les élus de l'intercommunalité

---



**PARIS** - Sénat, présentation aux députés et sénateurs normands du dossier d'inscription des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO

---



**BARENTIN** - Avec les élus de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe lors de la cérémonie de voeux fin décembre

---



**ROUEN** - Devant la Synagogue de Rouen, célébration de la Hannoukah avec la communauté israéliite de Rouen et sa présidente, Natacha Benhaim

---

## Mes interventions dans la presse

---

**Tendance Ouest** : "[Millénaire de Guillaume le Conquérant. Un projet devenu collectif après deux jours de réunion à Caen](#)"

---

**Le Monde** : "[L'appel de plus de 600 parlementaires français à Ursula von der Leyen : « Les conditions pour l'adoption d'un accord avec le Mercosur ne sont pas réunies »](#)"

---

**IFOP** : "[Le regard des salarié\(e\)s sur la cybersécurité](#)"

---

**BFM Normandie** : "[Demande d'inscription des plages du Débarquement à l'Unesco: où en est le dossier?](#)"

---

**Politico** : "[Gabriel Attal veut faire face au harcèlement](#)"

---

**TV5 Monde** : ["C'est un véritable apartheid fondé sur le genre qui se déroule, sous nos yeux, en Afghanistan !"](#)

---

**Paris Normandie** : ["Près de Dieppe, un lien entre les habitants, le pont de Pulchreux, a pu être rénové"](#)

---

**Paris Normandie** : ["Intervention d'Emmanuel Macron : les réactions très divergentes des élus dans l'Eure et en Seine-Maritime"](#)

---

**la Presse de la Manche** : ["En Normandie, la culture ne sera « pas sacrifiée » sur l'autel budgétaire"](#)

---

**Le Bulletin Quotidien** : ["Le Sénat s'est penché sur la "dérive normative de l'Union européenne""](#)

---

**Public Sénat** : ["Meta assouplit la modération des contenus sur Facebook et Instagram : l'Union européenne impuissante ?"](#)

---

**Journal du Geek** : ["Fake news, masculinisme... après les déclarations de Mark Zuckerberg, quels risques pour Facebook et Instagram en Europe ?"](#)

---

**Tendance Ouest** : ["Manche/Calvados. Inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des plages du Débarquement : le dossier relancé"](#)

---

**Le Monde** : ["Le ministère de la culture annonce le dépôt du djidji ayôkwé surnommé le « tambour parleur » à Abidjan en attendant sa restitution"](#)

---

**La Croix** : ["L'audiovisuel public est-il trop orienté politiquement ?"](#)

---

**Clubic** : ["Pour sauver l'audiovisuel public, les députés et sénateurs misent tout sur la TVA"](#)

---

**Paris Normandie** : ["À Veules-les-Roses, pourquoi une librairie et un cinéma ont bénéficié d'aides de la Région ?"](#)

---

**Le Monde** : ["Pays de la Loire : des élus s'inquiètent des coupes budgétaires pour la culture"](#)

---

**Le Figaro** : ["Pas moins de 13.000 textes adoptés en 5 ans: le délire normatif et technocratique européen"](#)

---

**Paris Normandie** : ["X, Facebook... Les réseaux sociaux en plein chamboulement : ces élus normands vont-ils les quitter ?"](#)

---

**Ouest France** : ["Classement des plages du Débarquement au patrimoine de l'Unesco : le dossier relancé"](#)

---

---

***Nous contacter***

---

***Au Sénat***  
***Palais du Luxembourg***  
***15 rue de Vaugirard***

***En Seine-Maritime***  
***Permanence parlementaire***  
***8 bis rue Alsace-Lorraine***

**75291 PARIS CEDEX 06**  
**Tel : 01.42.34.29.95**  
**[c.morin-desailly@senat.fr](mailto:c.morin-desailly@senat.fr)**

**76000 ROUEN**  
**Tel : 02.35.15.38.30**  
**[catherine.morindesailly@wanadoo.fr](mailto:catherine.morindesailly@wanadoo.fr)**

**Léa DIVO**

**Anne-Sophie DESCHAMPS**  
**Claire FRANCOIS**

---

**Directrice de la publication** : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



LES CENTRISTES  
le nouveau centre

Union  
Centriste  
Sénat

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous désabonner.

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.